



COMMUNE
DE SALVAGNAC
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2016

L'an deux mille seize, le deux mars à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme MASSAT-PETER Frédérique, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves,, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard.

Était absent : Mme GERMA-LOUBET Candie qui donne procuration à Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, M. VILLARET Bernard qui donne procuration à M. BALARAN Roland , M. SEGUIGNES Yannick qui donne procuration à Mme BRUNWASSER Mireille.

Secrétaire de séance : Mme MASSAT-PETER Frédérique.

A) PRÉALABLE :

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2016

Approuvé à l'unanimité

B) ORDRE DU JOUR :

1 : Comptes administratifs 2015 : commune, assainissement, lotissement et caisse des écoles.

M. le Maire commente les comptes de l'exercice 2015. La mairie est dans l'attente des dotations de l'état pour établir le budget 2016.

Mme Brunwasser constate une augmentation importante des charges d'EDF de 41 %. Une réflexion va être menée pour sensibiliser les utilisateurs des salles et locaux municipaux aux économies d'énergie. Elle nous fait remarquer que les charges salariales sont conformes au budget primitif : l'embauche de nouvelles personnes dont certaines en contrats aidés a permis de ne pas avoir recours à des embauches ponctuelles de personnel supplémentaire en CDD. Les absences ont été gérées en interne.

Les investissements les plus importants correspondent aux travaux à l'école et au magasin Vival.

Les frais d'emprunts sont stables. Un emprunt important a pu être remboursé grâce à la vente d'un bien communal. L'emprunt contracté par la commune pour réaliser les travaux de la cour et des abords de l'école sera compensé en partie par les subventions de l'état, de la Région et du Département. La différence devra être prise en charge par la Communauté de Communes. L'emprunt pour les travaux du Vival est amorti par l'augmentation du loyer. Mais l'emprunt ne couvre pas la totalité des travaux. La différence est compensée par les 2/3 de la vente d'un terrain aux Barrières.

Impayés :

- 11500 euros pour les loyers mais la moitié sont en cours d'encaissement
- 998 euros pour la cantine de 2015 (impayés en nette baisse par rapport aux chiffres de 2014)
- 935 euros de charges locatives
- 28 350€ de participation aux frais de l'école restent dus à ce jour par deux communes.

Le transfert de compétence des écoles de la commune de Salvagnac à la Communauté de Communes entraîne, pour le budget 2016, des charges supérieures à celles constatées en 2015.

COMMUNE :

Compte administratif : en section de fonctionnement :

Dépenses : 1 034 068 ,61 euros

Recettes : 1 190 592,58 euros

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 de fonctionnement : 156 523,97 euros auquel il faut ajouter le report au 31/12/2014 de +207 631.65 € : résultat cumulé excédentaire de 364 155,62 euros

Compte administratif en section d'investissement :

Dépenses : 504 653,28 €

Recettes : 358 232,09 €

RÉSULTAT DÉFICITAIRE 2015 d'investissement de -146 421,19 euros auquel il faut ajouter le report au 31/12/2014 de 4219.59 €€ : résultat cumulé déficitaire de -142 201,60 euros

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.
Vote du compte administratif : M. B. Boulze et M. Y. Raymond votent contre par principe car ils n'ont pas eu les comptes en main suffisamment tôt pour pouvoir les étudier. Mme A. Pradier s'abstient.
Voté à la majorité

ASSAINISSEMENT

Recettes exploitation 2015 : 51 945.46 €

Dépenses exploitation 2015 : 27 171.58 €

Résultat excédentaire 2015 : 24 773.88 € + Report excédentaire 2014 : 61 558.19 €

Excédent cumulé 2015 : 86 332.07 €

Recettes investissement 2015 : 14 242.56 €

Dépenses investissement 2015 : 9 504.02 €

Résultat excédentaire 2015 : 4 738.54 € + Report excédentaire 2014 : 41 444.82 €

Excédent cumulé 2015 : 46 183.36 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.
Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité

LOTISSEMENT

Le nouveau permis de lotir a été refusé par la Direction Départementale des Territoires car il va à l'encontre des règles du PLU sur une partie de la zone du lotissement. Une modification du PLU est engagée.

Mme M. Brunwasser nous informe de la commercialisation des terrains du lotissement par un agent immobilier. Il propose de baisser le prix de deux terrains. Une personne serait intéressée. M. Miramond informe qu'une entreprise serait intéressée par un terrain.

Dépenses de fonctionnement : 23 802,83 €

Recettes de fonctionnement : 23 802,83 €

Dépenses d'investissement : -39 918,84 € auquel se rajoute le déficit cumulé en 2014 de -134 819,22 € soit un déficit de -174 738,06 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité

CAISSE DES ÉCOLES

Cette caisse n'existera plus en 2016 en raison du transfert de compétence à la CCVG-PS

Solde d'exécution 2015 de la section de fonctionnement : -7808,87€ + report excédentaire 2014 de +7605,93 € = **Déficit cumulé de -202,94 €**

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité

CJ QUESTIONS DIVERSES

1_ École : la compétence des écoles a été transférée à la CCVG-PS en 2015. Si la subvention est calculée sur la moyenne des budgets des 3 derniers comptes administratifs elle serait de 207 060 €

Si par dérogation, la subvention est calculée en fonction de la population ~~sur~~ de chaque commune, elle serait de 164 000 € soit 149 euros par habitant. Ce calcul n'est pas favorable aux petites communes.

Un compromis entre les deux calculs est à l'étude à la CCVG-PS soit 185 000€ après un lissage de 5 ans.

2_ La Guinguette : Elle a été évaluée par Les Domaines à 66 400 euros. La CCVG-PS accepte la vente à la commune de Salvagnac à 50 000 euros

Vote pour l'achat de la guinguette à 50 000 euros : Voté à la majorité, M. B. Boulze vote contre (serait favorable au rachat total de la zone des Sourigous).

M. Y. Raymond nous informe qu'un sentier équestre fera étape aux Sourigous.

Le comité Sourigous a reçu lors de sa réunion un porteur de projet pour la location gérance de la Guinguette dès le mois de Mars : Vote à l'unanimité pour ce projet

3_ Tarif des locations de salles communales : Mme R. Added présente le travail de la commission des associations sur les tarifs en cours. Il est proposé de mettre en place des tarifs pour les associations des communes extérieures, pour le paiement des ordures ménagères, pour la location du matériel.

Voté à la majorité, 3 votes contre

4_ SDET : Il est proposé le transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de Charges pour Véhicules Électriques) au SDET. Le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Salvagnac sur les allées Jean Jaurès coûtera 500 euros par an. Accord à l'unanimité

5_ Compteurs Linky : un habitant demande à la mairie de se positionner contre leur installation sur la commune.

La commune sera concernée par ces installations en 2019. D'ici là, elle collecte toutes les informations afin de prendre la meilleure décision possible pour les habitants et pour la commune. Le refus est possible à titre individuel.

6_ Terrain du Battut : Un acquéreur s'est présenté pour l'achat de la parcelle non utilisée

7_ Choix d'un nom pour l'impasse à côté de la coopérative : Impasse de Pélot

8_ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale: les communes de la CCVG_PS ont voté contre le schéma proposé par le préfet mais la Commission Départementale de Coopération Intercommunale devrait l'entériner. Les discussions portent actuellement sur ce schéma avec territorialisation des compétences. Il existerait trois grands territoires gérés par trois vice-présidents, des commissions comprenant l'ensemble des délégués élus, une conférence des maires (un maire, une voix), un conseil économique et social. Les discussions sont en cours.

D) TOUR DE TABLE

M. O. Lecomte : Propose d'installer un bungalow derrière la salle polyvalente pour stocker le matériel et faciliter l'accès pour le prêt et le rangement. Il s'étonne des modalités d'utilisation des poteaux indicateurs pour la nouvelle signalisation. M. R. Balaran précise que cela devrait permettre l'installation de nouveaux panneaux de signalisation.

Il demande également une signalétique pour Le Galetas

M. R. Balaran propose d'intervenir sur l'effondrement du mur place de la Victoire. Il est sécurisé pour le moment mais il faut traiter la cause (arbres et laurines qui poussent le mur)

Les travaux du cimetière sont momentanément interrompus.

M. B. Boulze : le chemin de St Barthélémy doit être drainé.

M. Y. Raymond : l'association de pêche de Salvagnac compte dans ses membres les deux doyens des pêcheurs du Tarn.

Le prochain lâché de truites dans le lac des Sourigous aura lieu le 8 mars 2016.

M. le Maire lève la séance à 0h15.